

Diagonales : Vers l'armée de métier

27-01-2015

En 1996, la Parlement est saisi d'un projet de réforme du service national et de suspension du service militaire. Au Sénat, le rapporteur écrit :

"[...] L'adéquation entre citoyenneté, suffrage universel et service militaire pouvait paraître validée tant que les femmes s'étaient trouvées privées du droit de vote. Dès lors que celui-ci a été étendu aux femmes, force est d'admettre la faiblesse du lien entre conscription et citoyenneté, sous peine de reconnaître qu'il existe deux catégories de citoyens : ceux dont la citoyenneté exige la participation au devoir de défense, et ceux dont la citoyenneté (nécessairement au rabais) s'accommoderait de leur absence de contribution à la défense du pays. Cette distinction ne saurait être sérieusement défendue. Les justifications du service militaire ne se trouvent donc plus aujourd'hui dans la relation entre service militaire (ou plutôt national) et citoyenneté."

D'aucuns souhaiteraient aujourd'hui rétablir le service militaire au motif précisément qu'il consoliderait la conscience citoyenne. Faut-il s'attendre à ce que, après lui avoir fait barrage pendant l'entre-deux-guerres, le Sénat revienne par souci de cohérence sur le droit de vote des femmes ?

Jean-Jacques Salomon

jjsalomon@oomark.com

